

Histoire

LÉON BLUM, LES SOCIALISTES FRANÇAIS ET LES RÉFUGIÉS DANS LES ANNÉES 1930

Frédéric Monier

13/07/2016

Le 8 juillet 2016, les socialistes et les démocrates européens se sont rassemblés à la Maison de la Mutualité à Paris afin de proposer des réponses progressistes à la crise des réfugiés en Europe. Une question que les socialistes ont, dans leur histoire, dû affronter à plusieurs reprises. Frédéric Monier apporte un éclairage d'historien sur les enjeux et les tensions des années 1930.

Voilà quatre-vingt ans, le 4 juillet 1936, Jean Longuet, envoyé du nouveau gouvernement de Front populaire auprès de la Société des nations, signait à Genève un traité visant à donner une protection et un statut aux réfugiés fuyant l'Allemagne nazie et ses persécutions. Ce texte, connu sous le nom d'arrangement provisoire, est assez emblématique de l'attitude adoptée par les socialistes français à l'égard des réfugiés européens. Après une période sombre pour les migrants en 1934-1935, l'arrivée au pouvoir du Front populaire et la formation du premier gouvernement Blum en juin 1936 ouvrent une phase de réformes. Ces dernières améliorent sensiblement la situation des réfugiés ; elles sont néanmoins limitées et surtout de courte durée. Dès le printemps 1938, le gouvernement d'Édouard Daladier opère un revirement politique et décide un durcissement de ce que les contemporains nomment la police des étrangers. Après les années 1934-1935, c'est, relève Vicki Caron, « la seconde période de l'offensive anti réfugiés » en France.

Le Front populaire a-t-il amélioré la situation des migrants, et desquels ? « Le débat n'est pas clos », note Mary Lewis. « Rares sont ceux qui doutent que la victoire du Front populaire a contribué à améliorer le climat à leur égard. Toutefois, les avis divergent sur l'ampleur du changement ». Il n'y a pas de « statut des immigrés » élaboré par le Front populaire, mais des mesures ponctuelles qui facilitent l'insertion de plusieurs catégories de migrants, en particulier de réfugiés. La plupart des études historiques sont fort critiques à ce sujet.

Certains acteurs ont eu un sentiment d'échec. Marius Moutet, militant très actif de la cause des

étrangers et ministre des Colonies dans le premier ministère Blum, déclare le 8 juin 1939 à la Chambre des députés que « l'erreur » est de ne pas « avoir considéré « la question des étrangers comme une grande question d'ordre politique et économique ».

Face au garde des Sceaux, qui lui demande ce qu'ont fait les socialistes en 1936, Moutet rétorque que l'on peut reprendre leurs projets inaboutis, et mettre en œuvre « la politique que nous avons eu le plus grand tort de ne pas pratiquer assez rapidement ».

D'autres ont mis en avant la brièveté de l'exercice du pouvoir par Léon Blum, dont le premier gouvernement dure de juin 1936 à juin 1937, et dont le second démissionne au bout de quelques semaines en avril 1938. Cela a empêché toute politique d'ampleur. Marcel Livian, ancien secrétaire de la commission de l'immigration du parti socialiste durant les années 1930, estime en outre que l'on doit tenir compte de « l'action invisible » des dirigeants socialistes, Blum en tête, pendant toutes ces années. Marcel Livian désigne ainsi l'aide apportée à des étrangers qui demandaient individuellement à être assistés et souvent défendus dans leurs démêlés avec l'administration française. Pour les socialistes, il a donc existé deux registres d'action : celui des politiques publiques, des débats officiels et des mesures collectives d'un côté ; celui des interventions officieuses, des dossiers personnels et des décisions discriminantes de l'autre.

Or, de ce point de vue, les choses sont un peu différentes, car l'aide apportée a pu être décisive. Dans ses mémoires rédigés en prison à la fin de 1940, Léon Blum dépeint Paris comme l'état-major du socialisme international. « Exilés ou proscrits, chassés par la révolution ou par la conquête, nos camarades russes, italiens, allemands, autrichiens, tchécoslovaques étaient venus tour à tour chercher un refuge à Paris. Vers la France étaient venus également refluer ceux d'entre eux qui s'étaient d'abord fixés à Berlin, à Vienne, à Prague. Au début de 1939, les socialistes et républicains d'Espagne étaient venus se joindre à eux ; puis, au début de la guerre, des socialistes polonais ; puis à partir des premiers jours de mai, les socialistes belges et la colonie internationale de Bruxelles. Beaucoup vivaient parmi nous depuis de longues années ».

Absence d'une vraie politique publique à l'égard des étrangers, mais aide à des réfugiés politiques en quête d'asile ? Où se sont portés les efforts des socialistes, et comment ? Quatre-vingt ans après, les recherches ont fourni plusieurs éléments de réponse.

Une position ambivalente (1931-1935)

Au lendemain des débats parlementaires de la fin de 1931 sur la limitation de l'immigration et la création d'une préférence nationale en matière de main-d'œuvre, des tensions existent à gauche.

En effet, le projet de loi déposé par le groupe parlementaire socialiste propose d'instaurer un quota de 10% de travailleurs étrangers dans les entreprises françaises. Ce texte jette aussi les bases d'une profonde réorganisation du marché du travail, au profit d'organismes paritaires chargés d'appliquer de nouvelles régulations. Certes, les députés socialistes s'abstiennent lors du vote de la loi sur la préférence nationale le 21 décembre 1931. La proposition retenue par le gouvernement Herriot est sensiblement différente de la leur. La loi est finalement promulguée le 10 août 1932 après son adoption par le Sénat. Mais la proposition socialiste est critiquée, et ses détracteurs y voient une trahison des valeurs de gauche, sinon une xénophobie incompatible avec l'héritage de la Révolution française. De fait, les socialistes participent au relatif consensus, imprégné de convictions nationalistes, sur la crise économique : « pour freiner le chômage et protéger les travailleurs français, il faut limiter le nombre de travailleurs étrangers ». Pourtant, il serait faux de croire que l'action des socialistes se borne à cela : une demande de réorganisation du marché du travail avec une régulation protectionniste de la main-d'œuvre, non dépourvue de xénophobie.

Il existe, à partir de 1930, une commission chargée de l'immigration, placée auprès de la commission administrative permanente (la CAP), l'instance nationale du parti socialiste. Cette commission est animée de 1930 à 1933 par Jules Moch, Édouard Depreux de 1934 à juin 1936, et enfin Raoul Évrard jusqu'à la défaite de juin 1940. Quelques hommes sont les chevilles ouvrières de cet organisme, dont Maurice Delépine, secrétaire de la commission et président du groupe des avocats socialistes, et Marcel Livian, son secrétaire général. Né en Roumanie en 1901, avocat au barreau de Bucarest, Marcel Livian émigre à Paris avec sa famille au milieu des années 1920. Livian est un collaborateur de l'avocat Léo Lagrange ; sa femme travaille, elle, pour l'avocat Marius Moutet. C'est lui qui préface, en 1936, la thèse de droit que Marcel Livian publie sur *Le régime juridique des étrangers en France*.

Alors que les premiers réfugiés d'Allemagne arrivent en France après l'accès au pouvoir d'Hitler, la question prend de l'ampleur. La conférence de l'Internationale ouvrière socialiste (IOS) à Paris en août 1933 remet sur pied une structure d'aide, le comité Matteoti. Son action, note Gilbert Badia, est « des plus limitée ». Pourtant, les militants socialistes de la commission sur l'immigration sont très actifs. En avril 1934, une nouvelle revue, *La Revue pratique de droit international*, est fondée sous l'impulsion de Marcel Livian et une association, les Amis des travailleurs étrangers, est créée l'année suivante, en 1935. Elle est animée par Magdeleine Paz. Dès lors, la commission tend à s'occuper des questions législatives et des réfugiés, tandis que l'association prend en charge les autres immigrants. Cette division des tâches est assez emblématique des distinctions que les socialistes opèrent face à l'immigration. La destruction des archives de cette commission pendant la guerre rend difficile l'analyse de son rôle exact.

On peut cependant mettre en avant deux points saillants : le premier est l'expertise politique et juridique à la SFIO sur cette question. Cette expertise juridique va dans le sens d'une critique des règles légales et des pratiques administratives françaises. « Toutes ces dispositions incohérentes, écrit Marcel Livian en conclusion de sa thèse en 1936, doivent faire place à un régime juridique précis et équitable : pour des raisons humanitaires, certes, mais aussi pour des raisons supérieures d'intérêt national ». Ces avis sont partagés en-dehors de la commission sur l'immigration, par d'autres socialistes. Ainsi, Marc Vichniac (1883-1977), socialiste russe émigré, juriste, rédige une étude sur « le statut international des apatrides », parue dans le *Recueil des cours* de l'académie internationale de droit de La Haye en 1933. Quatre ans plus tard, en 1937, il publie la première biographie consacrée à Léon Blum.

Deuxième trait saillant, le rôle des socialistes qui animent ces groupes, en particulier les avocats comme Marius Moutet, Léo Lagrange, André Blumel ou Salomon Grumbach. Ce rôle est en général d'appui ou de conseil à des étrangers, et notamment des « camarades étrangers ». Cela inclut des interventions officieuses des parlementaires auprès des pouvoirs publics. Cette pratique habituelle n'est pas propre au parti socialiste. La Ligue des droits de l'homme et du citoyen se charge elle aussi de démarches similaires. Dans les archives de la ligue revenues de Moscou à la fin du XX^e siècle, les traces de cette activité sont abondantes. Pour les années 1935-1940, « plus d'un tiers des cartons concerne les interventions des conseils juridiques de la Ligue en faveur du droit des étrangers, des réfugiés en particulier, attestant par la-même la crise du droit d'asile sévissant dans cette période ». De son côté, la Ligue internationale contre l'antisémitisme (la LICA) estime qu'elle reçoit « une cinquantaine » de demandes de ce genre par semaine.

La correspondance de Léon Blum constitue un bon poste d'observation de ces pratiques. En mai 1933, il écrit au directeur des affaires civiles au ministère de la Justice afin de faciliter la demande de naturalisation d'Oreste Rosenfeld, qui est depuis 1927 l'un de ses proches collaborateurs au journal *Le Populaire*, dont il est devenu le secrétaire général en juin 1932. En dépit de cette démarche du parlementaire socialiste, Oreste Rosenfeld n'est finalement naturalisé qu'en avril 1936. Ces interventions ne concernent pas que des proches. Les demandes et les plaintes adressées à Blum font souvent état de l'incompréhension, ainsi que de la lassitude de personnes qui attendent vainement une réponse positive de l'administration française. Etienne Aazarian, réfugié arménien muni d'un passeport Nansen, raconte à Blum sa convocation à la préfecture de police : « l'on m'y a fait subir un examen dit d' « assimilation » à la suite duquel l'employé qui m'a questionné n'a pu que constater que j'étais parfaitement assimilé [...] ».

Les interventions de Blum, comme d'autres parlementaires socialistes sensibles à cette cause, s'efforcent souvent de demander la reconnaissance d'une qualité de réfugié politique. Entre 1933 et

1935, celle-ci n'est pas toujours aisée à obtenir. Dans le cas, rapporté par Mary Lewis, de la famille d'Herschel K. en 1934, le préfet du Rhône « estime qu'il a affaire à des individus ayant quitté l'Allemagne à la suite de persécutions religieuses et non pour leurs convictions politiques. Il condamne 'l'attitude adoptée par la plupart des soi-disant réfugiés politiques qui ont profité des événements qui se sont produits en Allemagne pour venir chercher des moyens d'existence sur notre territoire' ». Dans de tels cas, le recours aux socialistes peut permettre d'obtenir un brevet d'opposition politique. Ainsi, Paul Faure, secrétaire du parti, écrit-il le 21 octobre 1935 pour « donner l'assurance que le camarade Grunstein Julius a appartenu effectivement à la Social-démocratie allemande, et, qu'en conséquence, il doit être considéré ici comme un réfugié politique ».

Le durcissement très net de la politique à l'égard des étrangers à la fin de 1934 et au début de 1935 entraîne une série de débats parlementaires dans lesquels Marius Moutet et Léon Blum prennent une part déterminante. Ils militent en particulier pour que les réfugiés se voient reconnaître un droit au travail. « Est-ce que vous élèverez un mur d'argent entre deux catégories de réfugiés politiques, demande Blum, ceux qui peuvent vivre sans travailler et ceux qui ne peuvent vivre qu'en travaillant ? Les ouvriers ne peuvent vivre dans le pays d'asile qu'en y travaillant ». Il propose également la création d'une commission consultative « composée de représentants des différents ministères et de divers comités de réfugiés, avec pour mission de passer au crible les dossiers des candidats au statut de réfugiés ». La situation est particulièrement tendue pour les 8 à 10 000 étrangers qui, ne pouvant être expulsés, sont menacés d'emprisonnement. En janvier 1936, alors que le programme du Rassemblement populaire est publié, ces initiatives aboutissent à la création d'une fédération de vingt-sept associations d'étrangers, simples immigrés ou réfugiés reconnus. Le secrétaire général en est Henri Lévin, vice-président de la LICA.

La politique du Front populaire (1936-1937)

L'arrivée au pouvoir du premier gouvernement Blum soulève un grand espoir chez de nombreux réfugiés, allemands notamment, comme en témoignent des lettres de Rudolf Breitscheid. Pourtant, les recherches historiques ont montré l'ambivalence de plusieurs mesures. Le nouveau ministre du Travail, Jean-Baptiste Lebas, ne modifie pas, sur le fond, les normes sur la main-d'œuvre immigrée mises au point par Ludovic-Oscar Frossard dans le gouvernement précédent. Les propositions de Moutet sur un statut des immigrés ne sont pas reprises. C'est sur la question des réfugiés, allemands pour l'essentiel, que les choses changent vraiment. Mary Lewis y voit une contradiction entre « l'électoratisme » des dirigeants socialistes et une « politique migratoire libérale », remise dans les tiroirs. On peut y voir, en d'autres termes, le résultat des logiques politiques qui se sont manifestées à partir de la fin de 1931. Elles ont contribué à rigidifier la

distinction entre les réfugiés politiques, étrangers pourvus d'une reconnaissance à défaut de statuts homogènes, et les autres étrangers, perçus comme une main-d'œuvre immigrée.

Pourtant, la politique suivie à l'égard des réfugiés eux-mêmes est ambivalente. La position du gouvernement Blum face à la convention de Genève des 4-6 juillet 1936 le montre clairement. À l'initiative de la fédération des émigrés allemands en France, est organisée à Paris, en juin 1936, une réunion internationale de différents comités de réfugiés. L'objectif est de proposer à la Société des nations (SDN) un statut international des réfugiés, à l'occasion de la conférence officielle organisée en juillet en Suisse. Jean Longuet, petit-fils de Marx, représente la France à Genève. L'objet de la réunion est de trouver une solution internationale à l'accueil des émigrés allemands qui fuient le III^e Reich.

L'arrangement provisoire sur le statut des réfugiés provenant d'Allemagne est signé le 4 juillet 1936 par huit pays sur 15 représentés. Parmi ces huit pays, dont le Royaume-Uni, seuls deux le signent sans émettre de réserves : le Danemark et la France. La position du gouvernement de Front populaire est donc particulièrement libérale. Le texte de juillet 1936 offre cependant une protection juridique moindre que dans des textes internationaux antérieurs, notamment celui de 1933. De plus, l'accord vient s'ajouter, sans les simplifier, aux textes, organismes et statuts déjà existants, depuis la création du premier du genre : le haut-commissariat aux réfugiés russes en 1921. La convention de juillet 1936 est limitée strictement aux réfugiés d'Allemagne : c'est au début de 1939 que le dispositif est étendu à l'Autriche, après l'Anschluss, et aux Sudètes, après les accords de Munich.

En plus de la signature de ce texte, le gouvernement Blum fait bénéficier tous les réfugiés entrés en France entre 1933 et 1936 d'une loi d'amnistie, de façon à les régulariser. Cependant, l'arrangement international du 4 juillet 1936 n'a pas vocation, dans l'esprit du gouvernement français, à servir de précédent. Bien au contraire : la conférence de Genève ne doit pas, estime Jean Longuet, encourager des exodes à venir. « Le gouvernement français, dit-il, comprend les engagements qu'il va prendre comme s'appliquant aux personnes actuellement réfugiées. Il ne pourrait, en effet, – et aucun gouvernement ne le pourrait davantage – prendre en blanc des engagements auxquels il ne serait plus en mesure de faire face, si le nombre des réfugiés futurs devait augmenter au-delà des facultés d'absorption des pays d'accueil ». En d'autres termes, le gouvernement français se réserve toute latitude d'action à l'égard des réfugiés quittant l'Allemagne après l'entrée en vigueur de la convention, le 5 août 1936. Une circulaire du ministre de l'Intérieur, Roger Salengro, exhorte les préfets, le 14 août 1936, à faire preuve d'une grande fermeté à l'égard des nouveaux arrivants qui seraient en situation irrégulière. En réalité, il est fort difficile pour eux d'obtenir un visa en bonne et due forme, et les délais d'entrée en vigueur du texte signé à Genève sont étendus jusqu'en janvier 1937.

La politique à l'égard des réfugiés, dans ce cas d'Allemagne, repose donc sur une discrimination : les réfugiés arrivés antérieurement sont accueillis de façon libérale et obtiennent le statut international créé à leur attention. Bien mieux, le gouvernement Blum, reprenant des propositions avancées en 1934-1935, se montre prêt à accepter des demandes de permis de travail faites par des réfugiés. Les dossiers individuels présentés par le truchement de la Ligue des droits de l'homme en 1936 et 1937 sont acceptés dans leur grande majorité. Mais il s'agit d'une application libérale des lois sur le travail de la main-d'œuvre immigrée, et non d'un changement des textes de loi. La loi du 10 août 1932 n'est pas abrogée, et les normes antérieures à juin 1936 restent valables. Enfin, les réfugiés qui tentent d'arriver après août-septembre 1936 se heurtent à de nombreux obstacles et à de fortes réticences. La politique du gouvernement Blum vise surtout à stabiliser la situation, en facilitant l'insertion des réfugiés déjà présents, et en décourageant l'arrivée de nouveaux réfugiés.

Cette réticence à ouvrir un grand débat sur la question des réfugiés vient en partie de l'intensité et la violence des attaques menées, contre le Front populaire et en particulier contre Léon Blum, par les droites et les nationalistes. Les invectives et les violences antisémites et xénophobes se multiplient et s'aggravent, mais aussi les rumeurs qui attribuent, faussement, une origine étrangère au chef du gouvernement français. Cette atmosphère extrêmement conflictuelle contribue, selon Vicki Caron, à donner de l'importance à des projets « extra-parlementaires ». Entendons des projets qui ne modifient pas les règles légales et qui évitent de mobiliser les députés, donc la presse, dans des débats de fond. Il s'agit notamment d'un projet porté par Marius Moutet devenu ministre des Colonies. Il vise à accueillir plusieurs milliers de colons juifs, agriculteurs, à Madagascar. Cela est censé aider les populations juives polonaises déjà arrivées en France, mais aussi celles que le gouvernement polonais veut pousser à quitter le pays. Marc Jarblum, dirigeant sioniste proche de Léon Blum, s'entretient avec le gouverneur général de Madagascar, Léon Cayla, à ce sujet en octobre 1936. Quant au gouvernement polonais, il envoie une mission à Madagascar en septembre 1937 et exerce une forte pression en ce sens sur le gouvernement français.

Le déclenchement de la guerre d'Espagne, puis son internationalisation rapide contribuent à accroître les tensions et les pressions. À l'été 1936, le début des combats provoque l'arrivée en France de plusieurs milliers d'Espagnols. Pourtant, la situation ne s'aggrave pas avant la chute du front Nord, c'est-à-dire la perte par la République des régions du nord-ouest de l'Espagne tombées sous le contrôle des nationalistes entre l'été et l'automne 1937 : Asturies, Cantabrie et pays basque espagnol. Environ 125 000 personnes fuient et arrivent en France, dont les deux tiers de Basques. Selon Javier Rubio, « ces deux vagues laissent en France un solde de l'ordre de 35 000 réfugiés ». La guerre d'Espagne attise – on le sait – de vives oppositions internes en France, entre les partisans de l'aide militaire à la République espagnole et ceux de la politique de non-intervention, que Blum

défend en septembre devant les militants de la fédération de la Seine du parti socialiste à Luna-Park. Cette guerre fait aussi surgir des causes humanitaires nouvelles, ou renouvelées. L'accueil des enfants d'Espagne en est le symbole : cet accueil n'est pas organisé par les pouvoirs publics, mais bien par des organisations du Front populaire. Les recherches récentes de Célia Keren ont éclairé les processus qui, de la Ligue espagnole des droits de l'homme au syndicat national des instituteurs, ont abouti, fin 1936-début 1937, à la mise sur pied du comité d'accueil aux enfants d'Espagne, et à l'affirmation du rôle central, en France, de la CGT, doublé d'un accord du gouvernement espagnol.

Cela montre l'écart qui existe entre les initiatives prises par les organisations du Front populaire comme forces militantes et la politique suivie par les pouvoirs publics, alors que la majorité parlementaire qui soutient le gouvernement se réclame du Front populaire. Le ministre de l'Intérieur Marx Dormoy, qui a succédé à Roger Salengro après son suicide, adresse une série de circulaires aux préfets sur le contrôle des étrangers aux frontières, et appelle à la fermeté face aux ressortissants de certains pays suspects de vouloir immigrer. Après la démission du gouvernement Blum en juin 1937, Marx Dormoy reste ministre de l'Intérieur dans le gouvernement du radical Camille Chautemps. Il sonne à nouveau l'alarme aux préfets dans une circulaire de juillet 1937 en dénonçant l'arrivée « d'indésirables » qui chercheraient à se faire passer pour des « touristes ». Il ordonne le refoulement des étrangers arrivés irrégulièrement en France, tout en rappelant que cette mesure ne concerne pas les « réfugiés politiques véritables ». La distinction entre les réfugiés et les autres migrants est maintenue. Pourtant, dans le contexte, de telles instructions fortifient la position des nombreux fonctionnaires qui, depuis 1933, ont tendance à dépolitiser la question migratoire, ou à minorer la part des guerres et des persécutions dans les mouvements de population afin de mieux refouler ou restreindre l'afflux de main-d'œuvre immigrée. On mesure l'importance de cet état d'esprit *a contrario*, grâce à des souvenirs. À Paris, un conseiller municipal socialiste, écrit Marcel Livian, « a réussi à caser son frère à la préfecture de police dans un but bien déterminé : celui-ci s'est arrangé pour régulariser la situation de dizaines d'étrangers, membres de la section, mais aussi celle de leurs parents ou de leurs amis compatriotes ». Dans les Pyrénées-Orientales, c'est un militant socialiste qui est nommé inspecteur général, sans doute suite à des interventions d'Eugène Montel, proche de Léon Blum, auprès de Marx Dormoy. C'est peu de choses au total, alors que l'administration a manifesté une opposition sourde aux consignes plus libérales données en faveur des réfugiés à partir de juin 1936.

Infléchir et intervenir (printemps 1938-début 1940)

Après la démission du premier ministre Blum en juin 1937, et plus encore après l'échec de son deuxième ministère en avril 1938, les socialistes ne peuvent plus prétendre modifier une politique

qu'ils n'ont pour certains pas su, et pour d'autres pas voulu changer en profondeur. Le changement de ton est clairement affiché par le nouveau ministre de l'Intérieur du gouvernement Édouard Daladier, le radical Albert Sarraut, dans une circulaire aux préfets le 14 avril 1938. Le ministre demande « une action méthodique, énergique et prompte en vue de débarrasser notre pays des éléments indésirables trop nombreux qui y circulent [...] ». Les décrets promulgués dans les semaines suivantes inversent la tendance en ce qui concerne les réfugiés, ou les personnes qui aspirent à être reconnues comme telles. La volonté d'endiguer le flux des réfugiés, si elle est affirmée de façon plus ferme, était déjà partagée par les socialistes en 1936. En revanche, les procédés mis en œuvre par le gouvernement Daladier à partir de mai 1938 sont nettement plus répressifs : les arrestations se multiplient, et le nombre d'étrangers poursuivis en correctionnelle et menacés de peines de prison augmente. Dès le printemps 1938, la SFIO demande l'abrogation de ces décrets. Les protestations et les critiques ne sont pas suffisantes pour dévier ou adoucir cette politique. Bien au contraire, c'est la Chambre des députés élue au printemps 1936, celle du Front populaire, qui consent à d'importantes délégations de pouvoir avec des décrets lois fort nombreux, et qui accepte également l'entrée dans un cycle répressif, inédit par son ampleur en temps de paix, contre les migrants. Le décret du 12 novembre 1938 prévoit l'internement des étrangers dits « indésirables » dans des « centres spécialisés », en fait des camps d'internement.

À partir de la fin de 1938, les tensions sont maximales. Alors que Blum plaide, au congrès annuel de la LICA, pour que les réfugiés puissent bénéficier en France d'un « asile d'une nuit » en attendant de trouver un refuge plus durable ailleurs, il est aussi mis en cause, dans la presse d'extrême-droite, comme un traître et un homme qui a usurpé la nationalité française. Les campagnes sont telles que Léon Blum choisit d'y répondre publiquement : il fait paraître, le 19 novembre 1938, une mise au point dans *Le Populaire*, sous le titre « je suis Français ». La crise internationale, sur fond de rappel des réservistes et de signature des accords de Munich, sert de toile de fond à des violences antisémites dans plusieurs villes de France, à Paris et dans le Nord-Est, ainsi qu'en Algérie.

L'exode des Républicains espagnols, soit la *Retirada* en janvier-février 1939, provoque, comme l'on sait, l'arrivée dans le Sud-Ouest de la France de 465 000 personnes, « dont environ 170 000 civils ». Le 14 mars 1939 à la Chambre, le ministre Albert Sarraut déclare que « parmi les torrents d'une inondation », on ne peut « classer les détritiques et les épaves ». Il stigmatise les « déchets d'humanité qui ont perdu tout sens moral et qui constitueraient un très grave danger pour nous si nous les conservions sur notre sol ». La distance est désormais maximale entre la majorité favorable à cette politique xénophobe et les minorités qui, à gauche, restent attachées à une politique plus libérale d'accueil des réfugiés.

Dès lors, les réseaux socialistes qui animaient, depuis le début des années 1930, la commission sur

l'immigration et les groupes proches semblent retrouver toute leur importance. Certains parlementaires de la SFIO sont de plus en plus sollicités pour protéger des étrangers en difficultés. C'est particulièrement vrai pour celui qui est sans doute le plus influent d'entre eux : Léon Blum. Une partie de ses archives privées, dérobées par les Allemands en 1940, puis conservées par les Soviétiques à partir de 1945 et enfin restituées à ses ayant-droits dans les années 1990, comporte de très nombreuses traces documentaires laissées par cette activité pour les années 1930, et en particulier pour la courte période allant du printemps 1938 au début de 1940.

Quelles demandes et plaintes lui sont-elles adressées ? Peut-on, à travers ces courriers, esquisser un tableau des étrangers en France qui se tournent vers le leader socialiste, et donner aussi à voir quelques-uns des réseaux d'aide qui tentent de protéger ces étrangers ? Premier type de demandes : les interventions politiques pour obtenir une naturalisation. Elles n'ont pas cessé depuis le début des années 1930, et il semble que leur nombre augmente beaucoup à partir de 1938. Un certain nombre de demandes de ce type concernent des habitants de l'Aude, département dont Léon Blum est l'élu. On se situe, de ce point de vue, dans le cadre des relations personnalisées de service rendues par les parlementaires à leurs électeurs, ou à des personnes qui, aspirant à être naturalisées françaises, peuvent le devenir. Cependant, tout ne correspond pas à des patronages démocratiques, qui entrent d'ailleurs en crise à la fin de la III^e République. D'autres demandes sortent des plaintes de la circonscription. Certaines sont appuyées et transmises par des relais partisans différents : Jean/Giovanni Faraboli, secrétaire de la section du sud-ouest du *partito socialista italiano* à Toulouse, envoie ainsi de nombreuses requêtes, en faveur d'ouvriers italiens qualifiés en général de « camarades ».

Les textes répressifs de l'automne 1938 sur l'internement provoquent, par réaction, une multiplication des demandes de secours à Léon Blum. Elles participent de plusieurs logiques. La totalité de ces plaintes sont adressées au dirigeant socialiste et à l'homme d'État. Certains de ces appels à l'aide concernent aussi le député de l'Aude, département tout proche de la frontière espagnole, où sont ouverts des camps d'internement pour les Républicains espagnols, en particulier le camp de Bram. Exemple parmi tant d'autres, la demande de Trémour Burlot, secrétaire adjoint de la section socialiste du canton de Callac, dans les Côtes du Nord, adjoint au maire de Callac, qui écrit à Léon Blum fin février 1939. Il souhaite que Gonzalo Salviejo Marsella, interné au camp de Bram puisse rejoindre son épouse, abritée chez lui, ainsi que ses quatre enfants. Selon Trémour Burlot, intercesseur local, Gonzalo Salviejo était élu socialiste en Cantabrie. La dimension partisane, sous forme de solidarité internationale agissante, a une importance non négligeable. Pourtant, ce serait offrir une vision restrictive et en partie inexacte de ces solidarités que de les cantonner à des aides offertes à des militants socialistes des pays voisins.

La hantise des républicains espagnols est l'expulsion de France, et le refoulement vers l'Espagne. La menace de la mort est en filigrane dans toutes ces lettres ; elle est quelquefois centrale et irrémédiable. Le 22 mai 1939, Guillaume Bosch Fornals, détenu au camp de Bram, demande à Léon Blum d'agir en faveur de son ami le gouverneur civil de Valence, Manuel Molina Conejero, détenu par les franquistes. « M. Blum, je tiens à vous demander avec empressement ému que vous agissiez aussi vite que possible, avec vos collègues, notamment avec le camarade Jouhaux (auquel je m'adresserai si vous me le conseillez) et avec le professeur Victor Basch et tous les amis de la Ligue pour les Droits de l'homme, par tous les moyens dont vous pourrez disposer, afin d'arracher ces victimes au fascisme ». La réponse de Léon Blum, comme dans de nombreux dossiers, n'est pas conservée. Manuel Molina est exécuté en novembre 1939.

En-dehors des républicains espagnols, ce sont les réfugiés allemands et autrichiens qui s'adressent le plus à Léon Blum. Ces demandes se multiplient à partir de l'entrée en guerre en septembre 1939, alors que les citoyens allemands et autrichiens sont considérés désormais comme ressortissants de puissances ennemies. D'autres militants et dirigeants socialistes traitent, eux aussi, ces demandes, en particulier Marius Moutet. Marcel Livian se souvient que sa femme « lui raconta le défilé ininterrompu au domicile de Moutet. Chacun venait avec ses documents, ou attestations justifiant de son attitude antihitlérienne, lui demandant d'intervenir pour la libération d'un fils, d'un époux, d'un père ». L'action personnelle de Léon Blum est déterminante dans certains cas : il obtient ainsi que Rudolf Breitscheid, ancien député socialiste au Reichstag, ne soit pas interné. Plusieurs échanges de correspondance entre les deux hommes portent trace de ces relations.

Pour ces hommes, un appui politique comme celui de Léon Blum, ou l'intervention de Marius Moutet peut effectivement faire la différence, comme dans le cas de Lion Feuchtwanger, interné aux Milles. C'est ce que constate Arthur Koestler, alors interné au camp du Vernet, avant de s'engager dans la légion étrangère. Ces interventions, discrètes, de Blum permettent au début de 1940 à plusieurs dirigeants socialistes allemands comme Erich Ollenhauer et Hans Vogel de s'enfuir et de gagner l'Angleterre.

On comprend que, rédigeant fin 1940 ses mémoires dans la prison où il est détenu depuis septembre sur l'ordre de Pétain, Léon Blum ait eu tendance à présenter Paris comme un lieu de refuge pour les socialistes des pays tombés, au fil des ans, entre les mains des dictateurs, de l'Italie en 1924 à l'Espagne en 1939, en passant par l'Allemagne en 1933 et l'Autriche en 1938. Cette vision des choses n'est pas fausse, surtout de la part d'un homme à qui tant d'Européens ont écrit, afin d'obtenir un asile ou d'être défendus devant l'administration française. De fait, Blum, ainsi que d'autres socialistes comme Marius Moutet ou Salomon Grumbach, a beaucoup œuvré pour des

hommes et des femmes qui, souvent mais pas toujours, étaient des camarades : des militants socialistes. Cependant, cette « action invisible », réelle et aux résultats toujours incertains, ne doit pas occulter les limites, les restrictions et les ambivalences de l'action visible et publique.

Cette action-là n'a jamais bénéficié à l'ensemble des populations étrangères se trouvant en France, même pendant le premier ministère Blum, de juin 1936 à juin 1937. Les mesures les plus libérales ont été prises au bénéfice de certains réfugiés politiques. Ceux-ci, de nationalités diverses et d'opinions politiques fort variées, n'ont bénéficié ni d'un statut identique ni d'une reconnaissance similaire dans la société française des années 1930. Encore ces mesures libérales de l'été 1936 étaient-elles prises dans l'espoir, vain et triste, de décourager d'autres arrivées et de prévenir d'autres exodes. Ceux-ci eurent lieu, avec la *retirada* d'Espagne au début de 1939, puis avec les effondrements militaires, sociaux et politiques provoqués par la victoire nazie au printemps 1940.

Ces ambivalences étaient liées à des tensions très fortes : elles ont opposé les différents éléments du Front populaire les uns aux autres, entre un parti radical travaillé par la xénophobie à la fin des années 1930, et un parti socialiste lui-même divisé sur ce sujet, depuis les débats sur la main-d'œuvre immigrée à la fin de 1931. En effet, ces tensions ont séparé, à un moindre degré, des socialistes soucieux de contrôler les frontières et de réguler la main-d'œuvre, ainsi du ministre de l'Intérieur Marx Dormoy, à des réseaux et des militants socialistes plus soucieux d'accueil et d'entraide internationale. Ces tensions ont enfin opposé, de façon très violente, les droites nationalistes françaises au dirigeant socialiste qui a servi de symbole pour l'asile offert aux étrangers persécutés : Léon Blum, dénoncé de façon mensongère comme un étranger ayant usurpé la nationalité française.

MARCEL LIVIAN

Le Parti Socialiste et l'immigration

LE GOUVERNEMENT LÉON BLUM, LA MAIN-D'OEUVRE
IMMIGRÉE ET LES RÉFUGIÉS POLITIQUES (1920-1940)

Préface de JULES MOCH
Postface d'EDOUARD DEPREUX

Crédits: C



oll. L'Ours Marcel Livian, Le parti socialiste et l'immigration : le gouvernement Léon Blum, la main-d'œuvre immigrée et les réfugiés politiques, 1920-1940, Paris, Anthropos, 1982

36

S. I. I. O.
PARTITO SOCIALISTA ITALIANO
(PARTI SOCIALISTE ITALIEN)

Federazione Regionale del Sud-Ovest "Giacomo MATTEOTTI"

92, Rue Riquet - TOULOUSE (H^{te}-G^{ne}) - Rue Riquet, 92

Toulouse, le 17 Mai 1939

Jean FARABOLI, secrétaire de la Fédération
du Sud-Ouest du Parti Socialiste Italien,
au camarade Léon BLUM, ancien ministre et
député de l'Aude.

P A R I S

Cher camarade,

Je me permets de vous communiquer que en date du 15 mars
dernier il a été transmis au ministère compétent, par le Préfet de l'Aude,
le dossier de la demande de naturalisation française du camarade italien
Enrico FACEN, ouvrier modelleur en bois, en France depuis neuf ans, et
demeurant actuellement à Conques-sur-Orbiel (Aude), et dont voici son
état de famille :

FACEN Enrico, chef-famille, âgé de 42 ans;

- " Oliva, née Mussin, sa femme, âgée de 33 ans;
- " Bianca, fille, âgée de 14 ans;
- " Noemi, fille, née en France, âgée de 9 ans;
- " Roberto, fils, né en France, âgé de 8 ans;
- " Andrea, " " " " 2 "

C'est pourquoi je vous serais très reconnaissant si vous
voudriez bien intervenir auprès du ministère susdit afin que notre recou-

Crédits: Fonds Blum, archives Centre d'histoire de Sciences PoJean Faraboli, secrétaire de la section du sud-ouest du Partito socialista italiano à Toulouse, envoie de nombreuses requêtes en faveur d'ouvriers italiens qualifiés en général de « camarades ».

CHAMBRE
DES DÉPUTÉS

Paris, le 31 Octobre

1933

Je, soussigné, Directeur du Journal LE POPULAIRE,
certifie que M. ROSENFELD Oreste est au service dudit jour-
nal depuis le 22 janvier 1927.

Il a été successivement:

du 22 janvier au 1^{er} décembre 1927, Rédacteur au
Service des Informations étrangères;

du 1^{er} décembre 1927 au 17 juin 1932, Chef des Informa-
tions internationales;

depuis le 17 juin 1932, Secrétaire Général dudit
journal.

Ses appointements mensuels sont de 3.000 francs.

M. ROSENFELD est pour moi un collaborateur de
tous les instants dont j'ai pu apprécier chaque jour davan-
tage l'intelligence, la compétence et le dévouement qui s'é-
galent à ses qualités de droiture et de loyauté. Il possède
ma confiance totale.

naturalisation d'Oreste Rosenfeld, qui est depuis 1927 l'un de ses proches collaborateurs au journal le Populaire, dont il est devenu le secrétaire général en juin 1932.